



Saisie attribution sur AAH

Par **sarah3112**, le **26/03/2018 à 16:10**

Bonjour,rrrnJ'ai eu une saisie attribution sur mon allocation adulte handicapée;pourtant celle ci fait partie des minima sociaux insaisissables.J'ai appelé ma banque qui m'a dit de leur envoyer un courrier stipulant que le montant versé est in- saisissable .J'ai téléchargé une attestation et il est bien noté que les allocations versées par la CAF sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.rnTout ça ne me rassure pas beaucoup donc si vous vous y connaissez je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporterrrrrrrrrrrrrrrrrrnde

Par **JAB33**, le **26/03/2018 à 17:35**

Bonjour !rrrnL'allocation adulte handicapé (AAH) est insaisissable (article L 821-5 du code de la sécurité sociale)rnLe mieux serait d'aller voir très rapidement votre conseiller bancaire avec les attestations AAH pour demander la mise à disposition des sommes saisies (demander un justificatif de votre démarche)rnSi vous envoyez un courrier, faites le par lettre recommandée sachant que normalement vous devez demander la mise à disposition des sommes saisies dans les 15 jours suivant la dénonciation de la saisie.